

Fonction publique – Expertise, attraction et rétention du personnel professionnel

Description

Mandat

Le mandat du présent dossier découle de la lettre d'entente numéro 12 de la convention collective des professionnelles et des professionnels 2015-2020 du gouvernement du Québec. La lettre d'entente stipule que « les parties conviennent de créer, dans les soixante (60) jours de la signature de la convention collective 2015-2020, un comité dont le mandat est de :

- Dresser un portrait de la situation en matière d'attraction et de rétention des emplois des professionnelles et professionnels de la fonction publique;
- Analyser les moyens de préserver et de développer l'expertise générale et spécifique des emplois des professionnelles et professionnels de la fonction publique ».

Le comité devra prendre en compte les éléments qui suivent :

- « Les particularités des attributions des emplois des professionnelles et professionnels;
- Les problématiques d'attraction et de rétention des emplois des professionnelles et professionnels;
- Les moyens susceptibles d'attirer et de conserver l'expertise des emplois des professionnelles et des professionnels;
- Les structures salariales des autres organisations employant des professionnelles et professionnels au Québec;
- Les conditions de travail des autres organisations employant des professionnelles et professionnels au Québec;
- La conjoncture économique du Québec;
- L'état des finances publiques du Québec;
- Tout autre élément pertinent visant uniquement le Québec ».

Contexte

Le présent dossier s'inscrit dans un contexte socioéconomique particulier, notamment :

- Emploi Québec (Emploi-Québec, 2016) signale qu'au cours des prochaines années (période 2015-2024), il y aura d'importantes possibilités d'emploi au Québec pour les personnes qui désirent intégrer le marché du travail. Pour la période 2015-2024, on estime à 1 372 200 le nombre de postes qui seront à pourvoir (en raison de départs à la retraite et pour répondre à la création nette d'emploi).
- En juin 2019, le taux de chômage au Québec était de 4,9 %, soit le taux le plus bas depuis plus de

40 ans. Un taux de chômage d'environ 5 % et moins correspond au plein

- Emploi-Québec ajoute qu'une rareté de main-d'œuvre se fera sentir davantage pour certaines
- Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) prévoit que 15 000 postes réguliers seront à pourvoir dans la fonction publique québécoise au cours de la période 2018-2023 (renouvellement d'environ 25 % de la fonction publique).
- Dans ce contexte de fluctuations démographiques, de départs à la retraite et de changements rapides des besoins du marché du travail, l'administration publique et parapublique québécoise devra prendre en compte des enjeux particuliers.
- L'attraction et la rétention de talents au sein de l'administration gouvernementale québécoise paraissent constituer des enjeux névralgiques, d'autant plus que le salaire des professionnels de l'administration gouvernementale accuse un retard par rapport à celui des professionnels des autres secteurs d'emploi. À titre d'exemple, en 2018, en ce qui concerne la catégorie d'emplois des professionnels de l'administration gouvernementale québécoise, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2019) révèle que la rémunération globale de celle-ci affiche un retard de 4,1 % comparativement à celle de l'ensemble des salariés québécois et de 16,6 % comparativement à celle des salariés des autres secteurs publics (administration municipale, entreprises publiques, universitaire et administration fédérale).
- Ajoutons qu'au Québec, de 1980 à 2010, les salaires réels (en considérant l'inflation) de l'ensemble des travailleurs ont augmenté de 17,3 % alors que ceux des employés de l'administration québécoise ont augmenté de seulement 1,9 % (Radio-Canada, 2018).

[Rapport de la présidente](#)

[Rapport du SPGQ](#)

Categorie

1. Mémoires et analyses

date créée

24 Fév 2020